



Envoyé en préfecture le 30/11/2017

Reçu en préfecture le 30/11/2017

Affiché le

01 DEC. 2017

ID : 060-200066975-20171108-DEL2017CC08102-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-08-102

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

\*\*\*\*\*

### *Siégeaient à l'assemblée,*

SEANCE  
DU 8 NOVEMBRE 2017

### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 48

-----

### DATE DE CONVOCATION

27 OCTOBRE 2017

- \* Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur CURTIL Benoit (Senlis)
- \* Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont l'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

**Pouvoirs :**

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint Frambourg)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) à Francis PRUCHIE (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Philippe CHARRIER (Chamant)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Jacky MELIQUE (Fleurines)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Jean-Jacques CARRARA (Rully)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Bertrand DUBREUCQ PERUS (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Véronique PRUVOST BITAR (Senlis)

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :**

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :**

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents, 9 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

VU les articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-15 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 48 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune abstention, les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT** de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire,
- **DESIGNENT**, Monsieur Benoît CURTIL, secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,  
Le : 30 NOV. 2017  
Et de l'affichage le : 01 DEC. 2017

Le Président,



Jérôme BASCHER.

Par ordre et délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vic. Président  
Alain Battaglia.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le 28 NOV. 2017

Le Président,



Jérôme BASCHER

Par ordre et délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vic. Président  
Alain Battaglia.